

## CONSULTATIONS

PRÉBUDGÉTAIRES EN PRÉVISION DU BUDGET FÉDÉRAL DE 2022

---

*LA RECHERCHE COLLÉGIALE, VECTEUR DE RELANCE*

L'ARC a pour mission de promouvoir la recherche collégiale par des activités de représentation et de valorisation ainsi que des services à la collectivité, et ce, auprès de tous les individus ou groupes concernés. Elle la porte auprès de l'ensemble de la communauté scientifique, tant au niveau provincial que fédéral. Les trois recommandations qui suivent font écho à bon nombre de celles soumises lors de la récente consultation pour l'élaboration de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022 [[http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC\\_SQRI-2022\\_Memoire.pdf](http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_SQRI-2022_Memoire.pdf)].

#### **RECOMMANDATION 1**

---

**Que le gouvernement augmente le total des sommes disponibles pour l'ensemble du spectre de la recherche collégiale.**

#### **RECOMMANDATION 2**

---

**Que le gouvernement soutienne la formation de la relève scientifique.**

#### **RECOMMANDATION 3**

---

**Que le gouvernement encourage davantage qu'il ne le fait les entreprises privées, publiques ou sans but lucratif intéressées à soutenir la recherche et l'innovation.**

## RECOMMANDATION 1

---

**Que le gouvernement augmente le total des sommes disponibles pour l'ensemble du spectre de la recherche collégiale, de la découverte à l'innovation, dans les trois secteurs généralement reconnus – sciences naturelles et génie; sciences sociales et humaines, arts et lettres; santé –, que les projets soient menés par des équipes intersectorielles, interdisciplinaires, interordres ou internationales, afin que l'apport des chercheuses et chercheurs de collèges à la recherche et à l'innovation et, qui plus est, à la compétitivité du Canada, soit plus important qu'il ne l'est à l'heure actuelle.**

Les établissements d'enseignement collégial canadiens font résolument partie de l'enseignement supérieur. En leur octroyant l'ensemble des frais directs et indirects nécessaires pour développer leur capacité de recherche, le gouvernement leur permettrait d'accroître leur apport à la recherche et à l'innovation, et, donc, de contribuer davantage à la compétitivité du Canada. Au Québec, la recherche existe à l'ordre collégial depuis la création des cégeps, soit plus de 50 ans.

Étant donné son caractère volontaire, l'une des mesures les plus déterminantes pour l'existence de cette recherche demeure la prise en compte, dans les frais directs, de ressources financières pour le temps qu'y consacrent celles et ceux qui la pratiquent. Il s'agit d'une condition *sine qua non* pour que les collèges déploient leur capacité de recherche. Cela étant, l'on ne peut non plus faire l'économie du financement des autres frais reliés directement à la recherche. Par exemple, il est primordial de tenir compte d'exigences qui ont gagné en force ces dernières années, telles celles des organismes subventionnaires à propos de la conduite responsable de la recherche, de l'éthique de la recherche avec des êtres vivants, de la responsabilité environnementale des chercheuses et chercheurs, de la gestion des données de recherche, de la sécurité de la recherche, ou encore, de l'équité, de la diversité et de l'inclusion.

*Professeur et chercheur au cégep de Sherbrooke, Martin Aubé est reconnu à l'échelle internationale en raison de son expertise pour la télédétection des aérosols dans l'atmosphère. Le déroulement de ses travaux a permis non seulement de mieux cerner la relation entre la pollution atmosphérique et la pollution lumineuse, mais également d'ouvrir de nouveaux champs de recherche et de concevoir des applications technologiques innovantes. Ses travaux s'articulent autour de trois préoccupations : mieux comprendre les effets des aérosols sur l'environnement, diminuer les conséquences de la pollution lumineuse sur l'intégrité nocturne, et utiliser les effets positifs de l'éclairage artificiel sur la santé humaine. Martin Aubé est un chercheur qui s'implique au sein de la communauté scientifique et un ardent défenseur de l'accès du plus grand nombre à des données de recherche ouvertes. Il fait découvrir la méthode scientifique à ses étudiantes et ses étudiants. Il a reçu le prix Reconnaissance de l'ARC pour sa contribution au développement de la recherche collégiale.*

Les montants fournis doivent être suffisants, régulièrement indexés et versés directement aux établissements d'enseignement, qui sont redevables des activités entreprises soit par leur personnel, soit par les unités de recherche qui y sont affiliées, dans le respect de leur calendrier d'activités. Trois principes peuvent guider le gouvernement en cette matière : maintenir le caractère volontaire de l'activité de recherche au collégial; soutenir financièrement la participation d'une chercheuse ou d'un chercheur à un projet dès son embauche de manière à appuyer le recrutement et la rétention du personnel; prévoir les ressources financières nécessaires pour conduire des activités reliées à la recherche à tous les stades du processus, de l'élaboration d'un projet au transfert des connaissances qui en sont issues. Par ailleurs, l'investissement fédéral gagnera à refléter le fait que de nombreux types de projets échappent aux seuls partenariats financiers avec l'entreprise privée. Trop nombreuses sont les activités ne pouvant être menées en ayant recours à ce modèle – par exemple, celles qui sont très pertinentes à court terme, mais qui se situent plutôt à l'échelle microsociale, celles qui relèvent de la prévention et qui s'inscrivent dans les domaines de la santé publique, de l'environnement, de la pauvreté ou de l'inclusion sociale, celles qui pourraient avoir un

impact majeur à long terme et qui appartiennent plutôt à la recherche fondamentale, et enfin, celles qui sont réalisées en collaboration avec des partenaires dont les ressources sont limitées, tels les organismes communautaires. À cet égard, nous recommandons notamment au gouvernement de hausser le budget du Fonds d'innovation sociale destiné aux collèges et aux communautés, de rendre ce fonds permanent, et, en plus, de s'assurer que son déploiement est solidement ancré dans la culture qui prévaut à l'intérieur du secteur des sciences sociales et humaines. Ce fonds a permis à plusieurs communautés de tirer profit de la capacité des chercheuses et chercheurs de collèges à contribuer à leur bien-être. Soulignons que, au Québec, le volume des activités de recherche est à peu près équivalent dans ce secteur et dans celui des sciences et du génie.

Enfin, de façon similaire, de très nombreuses et fort heureuses initiatives de recherche ou d'innovation réalisées au sein du réseau collégial canadien portent à croire que le temps est plus que venu, pour le gouvernement, de rehausser le soutien aux projets qui relèvent du secteur de la santé. Les chercheuses et chercheurs de collèges y sont déjà actifs.

*Marie-Ève Blackburn est chercheuse au sein d'ÉCOBES-Recherche et transfert, et cotitulaire de la chaire VISAJ, une chaire de recherche interordres – UQAC-Cégep de Jonquière – sur la vie et la santé des jeunes. Elle est spécialisée en sociologie de la jeunesse et de la santé. Ses travaux touchent l'évolution du bien-être psychologique et social des jeunes, par exemple leur estime de soi et leur satisfaction corporelle, de même que l'insertion professionnelle, les parcours scolaires et la migration interrégionale. Ses expériences de collaborations multisectorielles et multidisciplinaires l'ont conduite à développer une expertise au regard non seulement de la communication scientifique, mais également du transfert des connaissances et de la vulgarisation scientifique.*

Les établissements d'enseignement postsecondaires ont besoin du soutien du gouvernement fédéral pour assumer les frais de gestion – ce que d'aucuns nomment les frais indirects – qui découlent de l'activité de recherche. Tel que nous l'avons mentionné ci-dessus, ces frais servent à assumer les différentes responsabilités des établissements et des équipes au regard de la conduite responsable et de l'éthique de la recherche, de la (cyber)sécurité, de la gestion des données et de

l'équité, de la diversité et de l'inclusion, notamment. À l'heure actuelle, un large consensus existe à ce sujet au sein du milieu de la recherche collégiale : le soutien aux établissements d'enseignement collégial doit être revu de sorte que ceux-ci puissent compter sur ces allocations pour tous les projets financés par le gouvernement et que les frais soient octroyés de manière suffisante. Des organismes comme Collèges et instituts Canada, Tech-Access Canada, Polytechnics Canada, la Fédération des cégeps et Synchronex l'affirment clairement dans leurs communications à l'échelle canadienne ou québécoise. En ce qui concerne le programme Innovation dans les collèges et la communauté de même que le Fonds d'innovation sociale destiné aux collèges et aux communautés, les frais de gestion sont actuellement compris dans la subvention. Pour ce qui est des autres programmes administrés par les trois organismes subventionnaires fédéraux, pour l'année financière 2018-2019, la valeur indicative des subventions attribuées à 41 collèges du Québec par le Fonds de soutien à la recherche se situe entre 768 \$ et 49 634 \$. Nécessaires pour développer la recherche, les frais de gestion font cruellement défaut pour l'ensemble de la recherche collégiale financée par le gouvernement du Canada, et ils devraient être versés en sus des frais directs pour tous les projets. Découlent de la situation actuelle des défis importants pour les chercheuses et chercheurs de collèges, comme l'accès à la littérature scientifique. Selon les calculs effectués par Collèges et instituts Canada pour ce qui concerne l'ensemble du pays, ces frais totaliseraient 40 M\$.

## RECOMMANDATION 2

---

**Que le gouvernement soutienne la formation de la relève scientifique, puisque certains programmes d'études sont offerts uniquement à l'ordre d'enseignement collégial et que certains types de littératies, telle la littératie de l'innovation, sont non seulement étroitement liées à l'enseignement supérieur, mais de plus en plus importantes pour le développement individuel ou collectif.**

La recherche, peu en importe le type, est inhérente à l'enseignement supérieur. Celui-ci, selon l'UNESCO, joue « un rôle vital en stimulant une pensée critique et créatrice, et en générant et en diffusant des connaissances au service du développement social, culturel, écologique et économique. [...] Grâce à sa fonction de recherche, [...] il sert à développer les capacités d'analyse et de création qui permettent d'apporter des solutions aux problèmes locaux et mondiaux dans tous les domaines du développement durable. » Voilà l'une des raisons pour lesquelles la recherche collégiale, à l'échelle pancanadienne, peut contribuer à hausser la compétitivité du Canada. Un certain nombre des étudiantes et étudiants de collèges possèdent les caractéristiques cognitives et affectives nécessaires pour se lancer dans des activités de recherche qui pourraient les former sur le plan scientifique et, peut-être, les amener à entreprendre une carrière scientifique, à un titre ou à un autre.

*Ariane Beaulieu a étudié en sciences humaines au cégep Limoilou. Pour son épreuve synthèse de programme, elle a réalisé sous la supervision de la professeure Josée Blanchette une activité de recherche intitulée Le fléau de l'automutilation chez les adolescentes et les adolescents. Elle a étudié la problématique sous trois angles disciplinaires différents, ayant recours à des concepts et à des théories d'anthropologie, de psychologie et de sociologie. En plus de produire une synthèse multidisciplinaire, elle a collaboré à la réalisation d'un dépliant fournissant des astuces pour mieux gérer ses émotions. En 2017, l'ARC lui a décerné à la fois le troisième de ses Prix étudiants et la première mention Relève étoile dans le secteur de la société et de la culture.*

De ce point de vue, nous encourageons le gouvernement à soutenir leur engagement par des équipes de recherche, notamment pour augmenter la capacité d'initiation à la recherche des établissements, compte tenu des besoins de main-d'œuvre en matière de recherche, d'innovation ou de transfert et, qui plus est, de la nécessité de former l'esprit scientifique ou d'innovation chez les jeunes. Cette initiation peut faire partie intégrante de la formation collégiale pour celles et ceux que la science intéresse, que ce soit pour viser une carrière comme chercheuse ou chercheur, comme professionnelle ou professionnel de recherche, ou encore, comme technicienne ou technicien de laboratoire ou de recherche. En ce sens, nous saluons le fait que Mitacs considère depuis trois ans les étudiantes et étudiants de collèges comme admissibles à son programme Accélération. Non seulement le gouvernement du Canada gagnerait-il à soutenir davantage de stages, mais il pourrait contribuer grandement à l'amélioration du bien-être – et éventuellement à la réduction des dépenses – s'il s'assurait que des stages dans les secteurs des sciences sociales et humaines ou de la santé sont aussi accessibles aux jeunes que ces secteurs intéressent. Il pourrait aussi innover en finançant la mise en place de projets d'alternance travail-études pour les programmes des techniques physiques, humaines ou artistiques dans le cadre de projets de recherche.

### RECOMMANDATION 3

---

#### **Que le gouvernement encourage davantage qu'il ne le fait les entreprises privées, publiques ou sans but lucratif intéressées à soutenir la recherche et l'innovation.**

Des entreprises privées, des entreprises publiques, c'est-à-dire contrôlées par l'État, et des organismes sans but lucratif qui sont producteurs marchands de biens ou de services, ou encore, qui servent les entreprises, selon les termes de l'OCDE, collaborent avec des établissements d'enseignement collégial et leurs regroupements de recherche ou de transfert parce qu'ils misent sur l'éducation et la perçoivent comme un atout pour le bien-être collectif, y compris le leur. S'associer avec un établissement d'enseignement témoigne de cet appui, et ce, aux yeux de tous. Un accroissement de l'encouragement en ce sens favoriserait la collaboration des entreprises à la recherche ou à l'innovation.

*Édith de la Sablonnière, Marie-Josée Morin et Roxana Staiculescu sont respectivement professeures et professionnelle de recherche au cégep de Saint-Jérôme, Chloé Gilbert-Vanasse et Nathalie Khlaf, chargée de projet et directrice au Phare des AffranchiEs. Ensemble, elles ont répondu à un besoin exprimé par plusieurs acteurs des Laurentides. Ayant documenté la traite de personnes dans cette région, elles confirment la présence de victimes de plusieurs formes de traite sur tout le territoire. Les résultats de leur travail suggèrent que la victime est confrontée à plusieurs obstacles dans la trajectoire de services d'aide, comme le manque de connaissance et de formation des milieux, ainsi que les difficultés liées à la collaboration entre les organisations.*

Par exemple, l'augmentation du pourcentage des crédits d'impôt consentis pour la formation et le soutien pourrait avoir des incidences positives sur les entreprises à but lucratif. De même, certains programmes pourraient inclure des ressources financières visant à ce que les organismes sans but lucratif reçoivent une subvention

correspondant au montant nécessaire pour remplacer les membres de leur personnel qui participent à un projet de recherche, comme c'est le cas, par exemple, pour le Fonds d'innovation sociale destiné aux collèges et aux communautés. Du côté des chercheuses et chercheurs, les subventions mises à leur disposition doivent leur permettre de se faire connaître des entreprises à l'extérieur de la région dans laquelle se trouve l'établissement d'enseignement auquel ils sont affiliés, car leur expertise est liée à un domaine de recherche et non à un repère géographique. À l'ère de la mobilisation des savoirs, des ressources doivent être disponibles pour travailler avec les entreprises autant au stade de la production des connaissances, dès la conception du projet, qu'à celui de leur diffusion. La portée des mesures doit absolument correspondre à la portée de l'expertise. Les entreprises du secteur des sciences sociales et humaines font très souvent face à des défis colossaux sur le plan économique, et il est primordial que les mesures budgétaires prennent en compte ces enjeux. Pour les entreprises, de tous les domaines, le soutien à l'effort de recherche appliquée doit être considéré comme bénéfique à court terme et aurait sans doute comme effet d'augmenter la compétitivité du Canada.